

1AU	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'habitat; les réseaux desservent les pourcent de l'opération sont indiqués pour souligner les travaux constructifs.
1AUc	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'équipements publics
1AUe	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'activités économiques
2AU	zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
2AUc	zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'activités économiques
UA	zones urbanisées à vocation mixte (habitat, équipements, activités) correspondant aux parties anciennes des espaces urbanisés des communes
UB	zones urbanisées à vocation mixte (habitat, équipements, activités) correspondant aux parties récentes des espaces urbanisés des communes
UE	zones urbanisées à vocation principale d'équipements publics
Ul	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques
Ulc	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques avec possibilité d'implantation ou d'évolution des commerces
Ula	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques avec possibilité d'implantation d'une activité liée à l'activité agricole
A	Zone agricole
As (1)	STECAL correspondant aux aires agricoles
Av (1)	STECAL correspondant à l'aire d'accueil des gens du voyage
Ay (1)	STECAL correspondant aux activités économiques installées en zone agricole
N	Zone naturelle
Nca	Sous-secteur correspondant à la carrière autorisée
Nc (5)	STECAL correspondant aux zones d'équipements publics à caractère naturel
Nenr (1)	STECAL au sein duquel sont autorisées et les installations et constructions liées à la valorisation d'énergies renouvelables
Ni (1)	STECAL correspondant au projet autorisé de création d'une salle de formation, d'hébergement de plein air et de restauration
Nj (3)	STECAL correspondant à des jardins au sein desquels des constructions d'abris de jardin sont autorisées
Nja (233)	STECAL correspondant aux jardins localisés en transition entre les zones urbanisées et les espaces agricoles ou naturels au sein desquels la construction d'abris de jardin et d'abris ouverts pour animaux est autorisée
Ni (7)	STECAL correspondant aux espaces de loisirs à vocation naturelle
Nic (3)	STECAL correspondant aux campings et aux terrains résidentiels de loisirs
Nm (2)	STECAL autorisant les constructions d'établissements d'enseignement ou de santé sur des sites déjà existants
Ni (5)	STECAL autorisant la valorisation touristique de châteaux existants par l'installation localisée et limitée d'hébergement insolite, ou la mise en œuvre de projet d'hébergement touristique
Nre (1)	STECAL autorisant les aménagements et installations nécessaires à la mise en valeur de la réserve naturelle de Portery
Nr (1)	STECAL reconnaissant des sites d'infrastructures ou d'installations techniques existants en leur laissant une possibilité d'évolution limitée
Ny (8)	STECAL autorisant reconnaissant un site d'activité économique existant pour lequel il convient de permettre une évolution limitée

N°	Description	Surface (m²)
1	Extension du cimetière	3 000 m²
2	Création d'un parking	450 m²
3	Création d'un accès vial	200 m²
4	Création d'une liaison douce	170 m²
5	Création d'une liaison douce	420 m²
6	Création d'un accès vial	530 m²
7	Création d'un accès vial	820 m²
8	Équipement de la voie	80 960 m²
9	Création d'un accès vial	590 m²
10	Création d'un accès vial	1 310 m²
11	Création d'un accès vial	460 m²
12	Création d'un accès vial	390 m²
13	Création d'une liaison douce	2 140 m²
14	Création d'une liaison douce	1 030 m²
15	Aménagement d'éclairage pour la gestion des eaux pluviales	2 340 m²
16	Aménagement d'éclairage pour la gestion des eaux pluviales	2 340 m²
17	Aménagement d'éclairage pour la gestion des eaux pluviales	5 650 m²
18	Aménagement d'éclairage pour la gestion des eaux pluviales	2 140 m²
19	Aménagement d'éclairage pour la gestion des eaux pluviales	1 290 m²
20	Création d'un accès vial	420 m²
21	Aménagement d'éclairage pour la gestion des eaux pluviales	6 350 m²
22	Aménagement d'éclairage pour la gestion des eaux pluviales	5 650 m²
23	Aménagement d'éclairage pour la gestion des eaux pluviales	3 700 m²
24	Aménagement d'éclairage pour la gestion des eaux pluviales	2 720 m²
25	Création d'un parking	2 000 m²
26	Création d'un parking	1 800 m²
27	Création d'un accès vial	1 310 m²
28	Aménagement d'éclairage pour la gestion des eaux pluviales	1 130 m²

- Légende**
- Éléments de petit patrimoine protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (21)
  - Mare protégée au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme (06)
  - Autres protégés au titre de l'article L. 151-18 du Code de l'urbanisme (8)
  - Alignements d'édifices protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme
  - Linière au sein duquel doit être préservée ou développée la diversité commerciale en application de l'article R. 151-37 du Code de l'urbanisme
  - Abrès de cours d'eau ou de fossés protégés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme (4)
  - Bâtiments ou édifices protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (111)
  - Bâtiment susceptible de faire l'objet d'un classement de monument historique (2)
  - Bâtiment susceptible de faire l'objet d'un classement de monument historique pour une activité de service ou l'exercice d'une activité (2)
  - Cible de vue à préserver au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (1)
  - Emploi écoprog (28)
  - Espace bois classé (15)
  - Partenaire moral socialement obligé au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (1)
  - Plan de Prévention des Risques Protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (06)
  - Secteur libéré l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (45)
  - Marge de recul le long des grands axes routiers en dehors des espaces urbanisés au titre des articles L. 111-6 et L. 111-10 du Code de l'urbanisme
  - Présence d'une ancienne décharge
  - Site classé
  - Site inscrit
  - Fortifié communal de Monchard
  - Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain de Montchard-Cher et Montchard-Vil-de-Cher
  - Plan de Prévention des Risques Technologiques du site de STORENDY à Cahé-Ronde
  - Plan de Prévention des Risques Inondation Vallée du Cher

**PLUI**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS (41)  
TERRITOIRE DU CHER À LA LOIRE

Elaboration

**RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE**  
CHISSAY-EN-TOURNAINE - Agglomération

04b  
CH1

Vo pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 09 décembre 2019.

Approuvé l'établissement du PLUI du territoire du Cher à la Loire, au sein de la Communauté de Communes Val de Cher controuis.


Le Président,  
Jean-Luc BRAULT

urbanisme  
WAL DE CHER CONTROIS  
Agence Val de Loire  
Rue des Palmes Granges  
49100 SAUMUR  
Tel: 02 41 51 98 39  
Mail: contact@urban-iam.fr

ÉCHELLE  
12 000

SOURCE:  
DGF - Cadastre (PCI Vector)  
Droits réservés - Octobre 2019

Date du document: 29/11/2019



1AU	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'habitat; le réseau desservant les pourboires de l'opération sont indiqués pour assurer les liaisons constructives.
1AU1	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'équipements publics
1AU2	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'activités économiques
2AU	zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
2AU1	zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'activités économiques
UA	zones urbanisées à vocation mixte (habitat, équipements, activités) correspondant aux parties anciennes des espaces urbanisés des communes
UB	zones urbanisées à vocation mixte (habitat, équipements, activités) correspondant aux parties récentes des espaces urbanisés des communes
UE	zones urbanisées à vocation principale d'équipements publics
UI	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques
U1c	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques avec possibilité d'implantation ou d'évolution des commerces
U1a	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques avec possibilité d'implantation d'une activité liée à l'activité agricole
A	Zone agricole
As (1)	STECAL correspondant aux sites agricoles
Av (1)	STECAL correspondant à l'aire d'accueil des gens du voyage
Ay (1)	STECAL correspondant aux activités économiques installées en zone agricole
N	Zone naturelle
Nca	Sous-secteur correspondant à la carrière autorisée
Ne (5)	STECAL correspondant aux zones d'équipements publics à caractère naturel
Nenr (1)	STECAL, au sein duquel sont autorisées et les installations et constructions liées à la valorisation d'énergies renouvelables
NI (1)	STECAL correspondant au projet autorisé de création d'une salle de formation, d'hébergement de plein air et de restauration
NJ (3)	STECAL correspondant à des jardins au sein desquels des constructions d'abris de jardin sont autorisées
Nja (233)	STECAL correspondant aux jardins localisés en transition entre les zones urbaines et les espaces agricoles ou naturels au sein desquels la construction d'abris de jardin et d'abris couverts pour animaux est autorisée
NI (7)	STECAL correspondant aux espaces de loisirs à vocation naturelle
Nic (3)	STECAL correspondant aux campings et aux terrains résidentiels de loisirs
Nm (2)	STECAL autorisant les constructions d'établissements d'enseignement ou de santé sur des sites déjà existants
Ni (5)	STECAL autorisant la valorisation touristique de châteaux existants par l'implantation localisée et limitée d'hébergement touristique ou la mise en œuvre de projet d'hébergement touristique connu
Nre (1)	STECAL autorisant les aménagements et installations nécessaires à la mise en valeur de la réserve naturelle de Portevoy
Nx (1)	STECAL reconnaissant des sites d'infrastructures ou d'installations techniques existantes en leur laissant une possibilité d'évolution limitée
Ny (8)	STECAL adresses reconnaissant un site d'activité économique existant pour lequel il convient de permettre une évolution limitée

N°	Description	Bénéficiaire	Surface approximative
1	Extension du cimetière	Commune de Chissay-en-Touraine	3 045 m²
2	Extension d'un parking	Commune de Chissay-en-Touraine	453 m²
3	Création d'un accès vial	Commune de Chissay-en-Touraine	265 m²
4	Création d'une liaison douce	Commune de Vallières-sur-Grandes	175 m²
5	Création d'une liaison douce	Commune de Portevoy	425 m²
6	Création d'un accès vial	Commune de Portevoy	538 m²
7	Création d'un accès vial	Commune de Portevoy	835 m²
8	Élargissement de la voie	Commune de Portevoy	80 962 m²
9	Création d'un accès vial	Commune de Portevoy	1 595 m²
10	Création d'un accès vial	Commune de Portevoy	1 115 m²
11	Création d'un accès vial	Commune de Portevoy	462 m²
12	Création d'un accès vial	Commune de Portevoy	396 m²
13	Création d'une liaison douce	Commune de Portevoy	2 146 m²
14	Création d'une liaison douce	Commune de Montreuil-Vail-de-Cher	1 015 m²
15	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreuil-Vail-de-Cher	3 365 m²
16	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreuil-Vail-de-Cher	2 235 m²
17	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreuil-Vail-de-Cher	5 653 m²
18	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreuil-Vail-de-Cher	2 145 m²
19	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreuil-Vail-de-Cher	1 292 m²
20	Création d'un accès vial	Commune de Montreuil-Vail-de-Cher	426 m²
21	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreuil-Vail-de-Cher	6 135 m²
22	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreuil-Vail-de-Cher	6 135 m²
23	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreuil-Vail-de-Cher	3 002 m²
24	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreuil-Vail-de-Cher	2 742 m²
25	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreuil-Vail-de-Cher	2 742 m²
26	Création d'un parking	Commune de Saint-Julien-de-Chabon	2 026 m²
27	Création d'un accès vial	Commune de Saint-Julien-de-Chabon	1 888 m²
28	Création d'un accès vial	Commune de Saint-Serge-sur-Cher	1 122 m²
29	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Faverelles-sur-Cher	1 138 m²

- Légende**
- Éléments de petit patrimoine protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (21)
  - Mare protégée au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme (26)
  - Autres protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (8)
  - Alignements d'aires protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme
  - Lignes au sein duquel doit être préservée ou développée la diversité commerciale en application de l'article R. 151-37 du Code de l'urbanisme
  - Accords de cours d'eau ou de fossés protégés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme (4)
  - Bâtiments ou édifices protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (11)
  - Bâtiment susceptible de faire l'objet d'un changement de destination (32)
  - Bâtiment susceptible de faire l'objet d'un changement de destination pour une activité de service ou l'exercice d'une clientèle (2)
  - Cible de vue à préserver au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (1)
  - Emplacement réservé (28)
  - Espace boisé classé (15)
  - Patrimoine mobilier social obligatoirement au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (1)
  - Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain de Montreuil-Vail-de-Cher et Montreuil-Vail-de-Cher
  - Plan de Prévention des Risques Technologiques du site de STORENOVA à Céhé-la-Ronde
  - Plan de Prévention des Risques Inondation Vallée du Cher

**PLUI**  
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS (41)  
 TERRITOIRE DU CHER À LA LOIRE

**4Z**  
 Elaboration

**RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE**  
 CHISSAY-EN-TOURAIN - TC

**04c**  
**CH2**

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 09 décembre 2019.

Approuvant l'élaboration du PLUI du territoire du Cher à la Loire, au sein de la Communauté de Communes Val de Cher Controis.

Le Président  
 Jean-Luc BRAULT

**urbanism**

**VAL DE CHER CONTROIS**  
 territoire de projet


Agence Val de Loire  
 Site Scopes  
 Rue des Palmes Orangees  
 49400 SALMUR  
 Tél: 02 41 51 98 39  
 Mail: contact@urbanism.fr

15 A, rue des Entrepreneurs  
 41700 CONTROIS  
 Tél: 02 54 78 15 50

**ÉCHELLE**  
 1:5 000

**SOURCE:**  
 DGFIP - Cadastre (PCI Vecteur)  
 Droits réservés - Octobre 2019

Date du document : 29/11/2019



# 04c\_CH3\_CHISSAY-EN-TOURNAINE-TC(pointe sud est)

Vu pour être annexé à la délibération du  
Conseil Communautaire

en date du 09 décembre 2019,

Approuvant l'élaboration du PLUi  
du territoire du Cher à la Loire, au sein  
de la Communauté de Communes  
Val de Cher controls,

Le Président,  
Jean-Luc BRAULT

